

## Compte rendu réunion du 6 février 2021

L'objectif de cette réunion était de travailler sur les règles de fonctionnement au sens large et la définition de la CEM.

Le travail a été fait en groupe entier (13 présents).

3 questions ont été évoquées comme axes de travail:

- Qui sommes nous ?
- Comment on fonctionne ?
- Qu'est-ce qu'on veut faire ?

### **Qui sommes nous ?**

Le groupe a donné des mots clés définissant la CEM. Ce sont les valeurs qui vous rassemblent et ce à quoi devront adhérer les nouveaux membres (la CEM est ouverte pour accueillir de nouveaux membres).

« Pour vivre ensemble, il faut faire ensemble »

Relais entre population et Conseil Municipal (CM)

Partage intergénérationnel

Bien collectif

Créer du lien

Respect entre les membres, respect des valeurs, d'une éthique

Actions

Démocratie participative (propositions de la population)

Écoute et bienveillance

Prise de décision par consensus

Travailler en collaboration avec les forces vives de la commune (associations...)

Ambitions larges

Positivité et optimisme

Organisation

Esprit d'accueil / ouverture d'esprit

Confiance

### **Comment on fonctionne ?**

Impression de documents papier pour certains membres (compte rendu (CR), documents partagés...) (si parmi les absents à cette réunion, vous avez aussi ce besoin, merci de vous faire connaître)

Un CR envoyé aux membres et à la mairie avant la prochaine réunion. Celui ci est relu par les membres et modifié/amélioré en début de réunion suivante.

Les fréquences des réunions : il a été décidé que le temps de mettre en route le groupe, les réunions se tiendraient 1 fois par semaine pour avancer rapidement sur le côté « administratif » de la CEM. La fréquence sera allégée quand la CEM sera prête à travailler sur les projets.

Le choix des projets sera fait selon une grille de critères. C'est le sujet de la prochaine réunion. Quels critères ? Quelle priorité ?

Certains critères ont déjà été évoqués mais seront à reprendre :

- urgence
- plus grande utilité au plus grand nombre
- impact
- court/long terme

- origine du projet interne ou externe (CEM ou population)
- Budget
- facilité de mise en œuvre
- (s'assurer du besoin)

Pour son premier projet, la CEM veut choisir un projet assez facile à mettre en place et assez rapidement avec comme but une action rayonnante, qui permette à la CEM de se faire connaître.

La communication a été ponctuellement évoquée.

Communication à la population des projets une fois ceux-ci validés par le CM.

### **Les questions auxquelles je n'ai pas su répondre à la réunion :**

- *le site internet de la mairie : (« il n'est pas à jour ») peut on avoir une place sur le site internet ?*

Oui, c'est une très bonne idée. Le site internet devrait être mis à jour régulièrement, quelqu'un s'est proposé pour s'en occuper. La CEM aura de la visibilité sur le site. Il faudra travailler sur ce qui sera publié.

- *Peut il y avoir 4 publications par an au lieu d'un bulletin municipal annuel ?*

Non, trop compliqué. Éventuellement, 2 bulletins municipaux par an sont envisageables.

- *La CEM est une structure juridique avec un cadre légal. A t elle été votée au CM ?*

Il ne semble pas, nous devons vérifier dans les comptes-rendus des derniers conseils. Si ce n'est effectivement pas le cas, le vote sera à l'ordre du jour du prochain CM. Précision : le sujet a été abordé en CM sans objection, mais le vote n'a pas été formalisé.

- *du fait que la CEM soit une structure juridique qui découle du CM, peut on avoir des dérogations pour le couvre-feu pour faire les réunions en soirée ?*

Monsieur le Maire doit se renseigner, il nous donnera la réponse rapidement.

- *En ce qui concerne la responsabilité lors des actions (par exemple, un accident lors du nettoyage de l'arboretum avec une débroussailleuse) :*

Les personnes devront se faire connaître avant la journée d'action (délai à voir). La liste des participants devra être déclarée à la préfecture, et ces derniers seront considérés comme « agents de la collectivité ponctuels » (peut être pas les termes exacts). Ils seront donc couverts en cas d'accident.

### **Ordre du jour de la prochaine réunion :**

Choix des projets : Quels critères ? Quelle priorité ?